



## Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 14 Absents : 12

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 7

Votants: 22

dont « pour » : 22dont « contre » : 0dont « abstention » : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (quitte la séance après la question n°17), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (arrivé après la question n°9).

EXCUSES: Mmes BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, MM. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

ABSENTS: Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme **REYNAUD** Sandra.

ID: 004-200072304-20230620-D2023102-DE

N° ordre: 15

## Délibération n°2023/102

OBJET: RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE A L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 POUR LA PERIODE 2023-2026 ET MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS.

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5214-16 modifié par l'article 160 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale;

VU la délibération n°2019/140 du 30 juillet 2019 de la CCVU se portant candidate au renouvellement de l'animation des sites Natura 2000 FR9301525 COSTE PLANE/CHAMPEROUS - FR 9301529 « DORMILLOUSE/LAVERQ - FR9301524 « HAUTE-UBAYE/MASSIF DU CHAMBEYRON ET FR 9301526 « TOUR DES SAGNES/VALLON TERRES PLEINES- ORONAYE » pour la période 2020/2022 ;

VU la convention en date du 21/02/2020 relative à l'attribution d'aides pour l'animation Natura conclue avec l'État et la Région pour la période 2020/2022;

VU l'avenant à la convention susvisée prolongeant ladite convention jusqu'au 31 mai 2023:

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU les statuts de la CCVUSP :

CONSIDERANT que la deuxième période d'animation 2020-2023 de ces sites arrive à échéance au 31 Mai 2023 :

CONSIDERANT que cette mission qui revêt un intérêt communautaire est essentielle dans la mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB);

CONSIDERANT le travail effectué par les deux chargées de missions durant la première période d'animation de 2017 à 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre cette mission eu égard aux différentes actions en cours et aux projets envisagés ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 12 juin 2023 ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, vice-Président,

Après délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la candidature de la CCVUSP en qualité de structure animatrice des quatre sites Natura 2000 pour la période 2023/2026.

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID: 004-200072304-20230620-D2023102-DE

• AUTORISE la Présidente à déposer la candidature auprès des Comités de Pilotage des quatre sites.

• AUTORISE la Présidente à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

